

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 453/2010/CE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 27 avril 2018

Date d'émission: 17 mars 2010

No de fiche: 1082-8b

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

477-1

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Garniture en fil de carbone de haute qualité pour pompes et vannes, lubrifiée au tétrafluoroéthylène (PTFE). Utilisable dans de nombreuses applications exigeantes à des températures élevées pouvant atteindre 566 °C, avec une grande plage de résistance chimique de pH 0 à 13.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel.: +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Mon. - Fri. 8:30 - 5:00 PM EST)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (Questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

##### Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 - Tel. 905-335-5055  
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,  
D85737 Ismaning, Allemagne - Tel. +49-89-996-5460

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)  
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

##### 2.1.2. Classification conforme aux directives 1999/45/CE et 1975/324/CEE

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des catégories de danger conformément à la directive 1999/45/CE relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

##### 2.1.3. Classification conforme au SIMDUT 1988

D2B: Matières toxiques ayant d'autres effets

##### 2.1.4. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des phrases R : voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: Aucun

Mention d'avertissement: Aucun

Mentions de danger: Aucun

Conseils de prudence: Aucun

Informations additionnelles: Aucun

**2.3. Autres dangers**

Aucune à craindre en usage industriel. Le PTFE n'est pas dangereux aux températures ambiantes. Aux températures de plus de 260°C, des produits toxiques de décomposition peuvent être formés. A cause de la décomposition toxique, il faut éviter de fumer (et il faut se laver les mains pour éviter de disséminer les produits contenant du tabac) lorsqu'on manipule les produits au PTFE.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification (conformément au CLP/SGH)	Classification (conformément à 67/548/CEE)
Graphite/carbone	75-85	7782-42-5 231-955-3	ND	Non classé	Non classé

Indications de danger conf. à 67/548/CEE: N'est pas applicable

<sup>1</sup>Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Le personnel affecté par les vapeurs de décomposition doit être amené à l'air frais. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** n'est pas applicable

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260°C, à cause de la décomposition. L'inhalation de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires ressemblant à la grippe. La poussière de graphite et les fibres de carbone peuvent causer l'irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies nasales. La respiration répétée de la poussière à un niveau dépassant les limites d'exposition pendant de longues périodes peut endommager les poumons. Les symptômes peuvent inclure une toux, un essoufflement et une diminution de la fonction pulmonaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou aérosol d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des vapeurs toxiques peuvent être dégagées à des températures de plus de 260°C.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Il est recommandé que les pompiers utilisent des appareils respiratoires indépendants pour se protéger des produits dangereux de décomposition.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des produits de tabac. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Pas de précaution spéciale.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pas de précaution spéciale. Non-toxique.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit ; se laver les mains après manipulation pour éviter tout transfert dans les produits de tabac.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	VME		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Graphite	(alvéolaire)	2	(alvéolaire)	2

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. Si ce produit est utilisé en présence de chaleur extrême, il faut utiliser un système local de ventilation.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général.

**Gants de protection:** Recommandé

**Protection des yeux et du visage:** Pas nécessaire en général.

**Autres:** Aucun

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	solide	<b>Odeur</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	noir	<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini
<b>Point initial d'ébullition</b>	n'est pas applicable	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	Aucun
<b>Point de fusion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	Aucun
<b>% volatil (par volume)</b>	Aucun	<b>pH</b>	n'est pas défini
<b>Point éclair</b>	Aucun	<b>Densité relative</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	n'est pas applicable	<b>Coefficient (eau/huile)</b>	n'est pas défini
<b>Viscosité</b>	n'est pas applicable	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	n'est pas applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	n'est pas applicable
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini	<b>Solubilité dans l'eau</b>	insoluble
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas applicable
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	n'est pas applicable	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas applicable

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Températures extrêmes de plus de 260°C.

**10.5. Matières incompatibles**

Fluor, trifluorure de chlore et composés associés, et métaux alcalins fondus.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des traces de fluorure d'hydrogène, des huiles raffinées au perfluorocarbène, et d'autres vapeurs toxiques peuvent être dégagées au-dessus de 260°C.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation (vapeurs de décomposition du PTFE), contact avec l'épiderme**Effets graves:** Le PTFE n'est pas toxique à la température ambiante. Cependant, de petites quantités de gaz toxique peuvent être dégagées aux températures de plus de 260°C, à cause de la décomposition. L'inhalation de ces produits de décomposition peut causer des symptômes temporaires ressemblant à la grippe. La poussière de graphite et les fibres de carbone peuvent causer l'irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies nasales.**Effets chroniques:** La respiration répétée de la poussière à un niveau dépassant les limites d'exposition pendant de longues périodes peut endommager les poumons. Les symptômes peuvent inclure une toux, un essoufflement et une diminution de la fonction pulmonaire.**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.**Danger par aspiration:** N'est pas applicable**Autres informations:** Il n'en existe pas de connu.**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

n'est pas défini

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Graphite/carbone: substance inorganique, existe dans la nature.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

n'est pas défini

**12.4. Mobilité dans le sol**

Solide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Effectuer le débarras conformément aux règlements en vigueur. Effectuer le débarras conformément aux règlements en vigueur. Peut être mis au rebut dans une décharge réglementaire surveillée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict. Ce produit n'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE.

Liste européenne des déchets: 06 13 99

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable

TMD: n'est pas applicable

US DOT: n'est pas applicable

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: Non Dangereux, Non Homologué

TMD: Non Dangereux, Non Homologué

US DOT: Non Dangereux, Non Homologué

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable

TMD: n'est pas applicable

US DOT: n'est pas applicable

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable

TMD: n'est pas applicable

US DOT: n'est pas applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

n'est pas applicable

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

n'est pas applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

n'est pas applicable

**14.8. Autres informations**

n'est pas applicable

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE**

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Aucun

**15.1.2. Réglementations nationales**

Tableaux de maladies professionnelles: 25

Autres réglementations nationales: Aucun

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSENO : Dose sans effet nocif observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 US DOT : Ministère américain des transports  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition  
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Système européen d'information sur les substances chimiques (ESIS)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Hazardous Substances Data Bank (HSDB)  
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008:**

Classification	Méthode de classification
N'est pas applicable	N'est pas applicable

**Mentions H pertinentes:** Aucun**Phrases R pertinentes:** Aucun**Noms des pictogrammes de danger:** Aucun**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Section 16.**Date de révision:** 27 avril 2018**Plus d'informations:** Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.